

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 44 (1973)
Heft: 6

Artikel: Hommage à M. René Steiner
Autor: Favre, Henri-Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825041>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hommage à M. René Steiner

Voici en quels termes M. Henri-Louis Favre rendit hommage le 26 mai 1973 au président sortant de l'ADIJ et le proclama président d'honneur :

J'avoue que les termes académiques me font fâcheusement défaut pour traduire la grande reconnaissance que l'ADIJ doit à son président sortant.

Rares sont ceux, ici présents, capables de dresser le bilan de vingt-cinq ans de secrétariat suivis de douze années de présidence parce que, pour le faire, il eût fallu vous suivre, M. Steiner, durant cette période où vous avez su donner à notre association la pleine mesure de vos talents et le meilleur de vous-même. Ces qualités mises au service d'une cause que vous avez défendue avec autant de distinction que d'efficacité demandent un grand renoncement ; elles exigent un sacrifice personnel dont vous mesurez les effets alors que, rentré dans le rang, vous vous sentez désemparé. Cette inaction brutale semble vous peser plus que l'effort constant auquel vous vous êtes astreint, durant des années, afin d'édifier, patiemment et avec acharnement, l'association que vous nous remettez aujourd'hui. Conscient que l'évolution rapide et parfois désordonnée de notre société implique des mutations, vous avez, au cours de ces derniers temps, donné à l'ADIJ une forme nouvelle adaptée aux tâches multiples et grandissantes qu'elle est appelée à remplir pour tendre au but qu'elle poursuit.

Avoir été le collaborateur de René Steiner, pendant sa présidence, c'est me semble-t-il être autorisé à tenir ces propos, sachant qu'une énumération de vos activités serait incomplète tant vous avez su dominer tous les problèmes qu'il fallait résoudre.

Votre dévouement n'a eu d'égal que votre amabilité et nous nous plaisons à relever ce trait de votre caractère.

En ce jour où l'ADIJ qui vous doit tant cherche à vous exprimer, bien imparfaitement il est vrai, sa gratitude, je pense que le dévouement qui est dans l'intensité de l'action peut devenir satisfaction lorsqu'il s'étend au-delà de ce besoin de servir. J'ai ainsi la certitude que l'ADIJ vous a procuré de grandes satisfactions personnelles dans votre travail inlassable et j'en suis heureux pour vous, alors qu'il me reste un devoir combien émouvant à remplir. Au nom du Comité central et de l'assemblée venue vous témoigner un ultime hommage, nous vous proclamons, M. René Steiner, président d'honneur de notre association et nous vous remettons le diplôme attestant cette haute distinction.

Le message du président d'honneur

M. René Steiner s'est adressé en ces termes à l'assemblée générale de l'ADIJ qui venait de le proclamer président d'honneur :

Mesdames et Messieurs, mon départ de l'ADIJ fut précipité, j'en conviens et m'en excuse auprès de vous. Subitement atteint dans ma santé, j'ai dû, sur l'ordre de mon médecin, cesser toute activité trop astrei-